

Les soignants guadeloupéens réfractaires au vaccin pourront bénéficier, eux, d'une rupture conventionnelle

écrit par Christine Tasin | 23 décembre 2021





Qui a dit “République et égalité sur tous les territoires français ? “

Les personnels de santé des Antilles réfractaires à l’obligation vaccinale à laquelle ils sont astreints seront “suspendus” au 31 décembre et pourront “s’orienter vers un nouveau métier” via une “cellule d’accompagnement et de reconversion professionnelle”, a indiqué ce lundi le ministère des Outre-mer.

“Il s’agit vraiment de dialoguer, sans aucun jugement pour les personnes qui viennent nous voir”, a expliqué auprès de l’AFP la présidente de la Conférence de l’autonomie et de la santé en Guadeloupe, Marie-France Tirolien.

270 personnes se sont inscrites sur la plateforme.